

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

REGLEMENT # 2024-609

MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE #2013-518 SUR LE CALCUL DE LA SUPERFICIE DES BATIMENTS COMPLÉMENTAIRES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juin 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement # 2024-608 modifiant le règlement de zonage 2013-518 sur le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires.
2. Une assemblée de consultation aura lieu, **jeudi le 18 juillet 2024 à 19 h 30** à la salle municipale située au 820, rue Saint-Alphonse à Lac-aux-Sables. L'objet de cette consultation est de recevoir les commentaires sur ce règlement qui vise à intégrer des dispositions particulières concernant les bâtiments complémentaires, notamment :
 - a. Objet du règlement;
 - b. L'ajout d'un nouvel alinéa à l'article 9.2, plus spécifiquement ayant pour effet qu'en présence d'un avant-toit supérieure à 60 cm, la superficie de l'emprise projetée de l'avant-toit sera comptabilisée dans la superficie totale du bâtiment complémentaire ;

Au cours de cette assemblée, monsieur le maire, Yvon Bourassa présentera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Lac-aux-Sables, au www.lac-aux-sables.qc.ca dans la section *Règlements et politiques municipales*, onglet *Notre municipalité*.
4. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire (modification de l'article 9.2 du règ. 2013-518).
5. Tout le territoire de la municipalité est concerné par le règlement.

Donné à Lac-aux-Sables ce 9 juillet 2024.



Madame Manuella Perron, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière